

groupes de bénévoles canadiens prêts à parler franchement et ouvertement du phénomène. La Ligue des droits de la personne de B'nai B'rith a publié un document présentant des lignes directrices pour l'action communautaire contre l'antisémitisme. Ce document propose des mesures pratiques de relations communautaires ainsi que des mesures juridiques et législatives. Il rappelle aux Canadiens à le danger qu'il y a d'accepter sans réagir des manifestations de racisme et d'antisémitisme.

On préconise la tolérance zéro envers ces manifestations. Toute personne qui est témoin d'actes de vandalisme contre une synagogue, une école ou un cimetière devrait appeler la police. Les graffitis devraient être effacés rapidement et on devrait s'assurer que la collectivité réagit. On ne devrait pas tolérer le harcèlement par téléphone; on ne devrait pas se contenter de ne pas tenir compte des pamphlets racistes et antisémites distribués dans les boîtes à lettres; et on ne devrait pas rester sans rien faire lorsque des groupes se forment pour promouvoir des activités racistes et antisémites.

Le secteur de la police est l'un des secteurs qui nécessitent notre attention immédiate. Nous constatons de plus en plus l'importance d'améliorer constamment les relations entre la police et les minorités. Le Centre canadien pour les relations interraciales de la police, qui a été créé récemment, est utile à cet égard. Il a pour mandat de promouvoir de bonnes relations entre la police d'une part, et les autochtones et les membres des minorités visibles, d'autre part.

Pour cela, il doit contribuer à prévenir les incidents caractérisés par le racisme ou la discrimination raciale et à favoriser,

chez la police, une réaction plus appropriée et plus efficace face à la diversité.

**Son Honneur le Président suppléant:** Honorables sénateurs, je dois dire au sénateur que son temps de parole est écoulé.

**L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition):** Je propose, honorables sénateurs, que nous permettions à l'honorable sénateur de poursuivre son intervention.

**Son Honneur le Président suppléant:** Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

**Des voix:** D'accord.

**Le sénateur Kinsella:** Pour terminer, j'estime qu'il incombe à tous les Canadiens, et c'est ce que nous disons ici, je le rappelle encore, d'appliquer partout au Canada un régime de tolérance zéro pour le racisme. Le fait que l'entente de Charlottetown aille dans le sens de notre proposition, c'est-à-dire que l'on applique partout au Canada un régime de tolérance zéro pour le racisme, est une heureuse coïncidence.

**Son Honneur le Président suppléant:** Si personne d'autre ne veut prendre la parole, le débat sur cette interpellation est considéré comme terminé.

(Le Sénat s'ajourne à 14 heures, le mardi 29 septembre 1992.)